

Prime Macron soumise à accord d'intéressement dans les TPE : les résultats de l'enquête du SDI

La « prime Macron » défiscalisée et désocialisée mise en place à la fin de l'année 2018 dans le prolongement du mouvement des Gilets jaunes a permis aux TPE de verser plus de 220 millions d'euros de pouvoir d'achat à leurs salariés rappelle le **Syndicat des indépendants** (SDI), ajoutant qu'elles ont été les plus généreuses avec un montant moyen de prime de 543€ contre 432€ pour les entreprises de plus de 2000 salariés. L'organisation professionnelle dénonce depuis plusieurs mois le projet du gouvernement qui consiste à soumettre désormais le versement de cette prime à un accord d'intéressement, le principe représentant une « barrière de complexité administrative et juridique infranchissable pour les professionnels indépendants et les dirigeants des TPE ». Le SDI a interrogé 600 dirigeants de TPE du 28 au 30 novembre sur ce sujet.

Résultats de l'enquête :

87% des dirigeants de TPE interrogés par le SDI affirment que la nécessaire conclusion d'un accord d'intéressement les conduira à ne pas réaliser le versement de cette prime.

A l'inverse, 81% de ces mêmes chefs d'entreprise indiquent qu'ils verseraient cette prime dans l'hypothèse d'une reconduction en l'état de ses modalités de versement.

97% des responsables de TPE qui ont versé une prime en 2018 renouvelleraient l'opération si les modalités de versement restaient inchangées et 62% des responsables de TPE qui n'ont pas versé de prime l'année dernière se déclarent prêts à le faire cette année, mais là encore, si les modalités de versement restent inchangées. Les premiers verseraient en majorité des primes comprises entre 500€ et 1000€, lorsque la majorité des seconds verseraient des primes comprises entre 200€ et 500€.